



Refus de mobilité pour lancer une transaction

Par **zoneinconnue2**, le **25/10/2009** à **22:24**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis plusieurs mois suite à une dégradation de mes conditions de travail ; le DRH de ma (très grosse) entreprise me propose le schéma suivant : je reprends le travail et refuse de réintégrer mon poste - il me propose un travail loin de chez moi, que je refuse (je précise que mon contrat de travail contient une clause de mobilité, mais d'après le DRH, "ça ne pèse pas lourd pour les juges si on va au tribunal - autrement dit, cette clause "ne compte pas") - il me licencie pour refus de mobilité - je dénonce le licenciement, on fait une transaction.

Je ne me sens pas confortable avec cela, mais le DRH ne veut pas entendre parler de rupture conventionnelle - j'avoue que je ne comprends pas bien pourquoi.

Ma question : est-ce que je cours un risque en acceptant sa proposition ? celui d'abandon de poste ? (je reprends mardi et compte bien me présenter à mon poste, et y travailler le temps qu'on finalise) ? celui d'être en faute (grave ?) si je refuse une mutation géographique ?

merci d'avance pour votre aide, j'espère avoir été assez claire....